

Image not found or type unknown



## Renonciation succession et credit revolving

Par **trankille54**, le **26/09/2013 à 09:35**

notre mère qui vivait seule en maison de location est décédée le il y a quelques jours et nous avons découvert un passif de 10 000 euros de dettes contractées auprès de deux organismes l'un en 2005 l'autre en 2007. nous les avons contacté le plus ancien nous a dit que l'assurance que notre mère avait pris en même temps que son crédit s'était arrêté à l'anniversaire de ses 77 ans ( il y a 4 mois) et que nous étions redevable de la somme restant soit 7 000 euros, l'autre organisme ne souhaite même pas répondre à nos questions sauf qu'il nous faut payer. nous avons décidés de renoncer à la succession mais nous devons vider la maison qu'elle occupait devons nous faire appel à un huissier de justice pour faire constater ce qu'elle possédait, 3 fois rien, avant de mettre ses meubles en garde meuble si les sociétés de crédit voulaient se payer sur leur vente?? c'est déjà bien douloureux de perdre sa mère et toutes ces démarches inattendues et totalement inhabituelles pour nous nous coute un peu d'aide serait la bienvenue. merci